

# Statistique sur les dépenses d'assurance maladie

Journal des évènements



**Cnam**

## SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	3
2. ANNEE 2018.....	4
JANVIER 18.....	4
FEVRIER 18.....	4
MARS 18.....	5
AVRIL 18.....	5
MAI 18.....	5
JUIN 18.....	6
JUILLET 18.....	6
AOUT 18.....	6
SEPTEMBRE 18.....	7
OCTOBRE 18.....	7
NOVEMBRE 18.....	7
DECEMBRE 18.....	8

## **1. Introduction**

Ce document présente l'historique des ajouts de prestations ou révisions de nomenclatures ou de corrections effectuées sur les séries en date de soins ou en date de remboursement.

## 2. Année 2018

Date	Ajouts/ Modifications/ Errata	Statistique mensuelle en date de remboursement au titre du mois M.	Statistique mensuelle en date de soins au titre du mois M-2
<b>Janvier 18</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Majoration Correspondant Urgence pour les C Omnipraticiens et les C Spécialistes.</li> <li>• Majoration Médecin traitant régulation pour les C Omnipraticiens, les C Spécialistes et les C Neuropsychiatres.</li> <li>• Majoration Urgence MT régulation pour les C Omnipraticiens, les C Spécialistes et les C Neuropsychiatres.</li> </ul>	<p>→ Pas de création ligne.</p> <p>→ Pas création de ligne.</p> <p>→ Pas création de ligne.</p>	<p>→ Pas de création ligne.</p> <p>→ Pas de création ligne.</p> <p>→ Pas de création ligne.</p>
<b>Février 18</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TSM - télésurveillance : médecin télésurveillant.</li> <li>• EEP - entretien évaluation psychologue.</li> </ul>	<p>→ Pas de création ligne.</p> <p>→ Pas création de ligne.</p>	<p>→ Pas de création ligne.</p> <p>→ Pas de création ligne.</p>

<p><b>Mars 18</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « <b>Forfait patientèle médecin traitant</b> » pour les médecins généralistes, spécialistes et les centres de santé.</li> </ul>	<p>→ création de la ligne « <b>Forfait patientèle médecin traitant</b> ».</p>	
<p><b>Avril 18</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien à signaler</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien à signaler</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien à signaler</li> </ul>
<p><b>Mai 18</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « <b>Contrat de stabilisation et de coordination pour les médecins (COSCOM)»</b></li> <li>• <b>Contrat de solidarité territoriale médecin (CSTM)</b></li> <li>• <b>Contrat OPTAM et OPTAM-CO</b></li> </ul>	<p>→ Pas de création de la ligne et intégration dans la ligne existante « <b>Contrats démographiques – conventions 2016 (CAIM, COSCOM, COTRAM, CSTM)»</b>.</p> <p>→ Pas de création de la ligne et intégration dans la ligne existante « <b>Contrats démographiques – conventions 2016 (CAIM, COSCOM, COTRAM, CSTM)»</b>.</p> <p>→ Pas de création de la ligne et intégration dans la ligne existante « <b>Prise en charge des cotisations des signataires du CAS</b> » renommée «<b>Prise en charge des cotisations des signataires du CAS + OPTAM</b>».</p>	

<p><b>Juin 18</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien à signaler</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien à signaler</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien à signaler</li> </ul>
<p><b>Juillet 18</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « <b>Forfait masseurs-kinésithérapeutes</b> » pour les Masseurs kinésithérapeutes libéraux.</li> <li>• Erratum : Rétropolation de « Contestation ROSP Transmission RPPS » pour laquelle les codes correspondants n'avaient pas été extraits Février 2018.</li> </ul>	<p>→ création de la ligne « <b>Autres</b> ».</p> <p>→ Création de la série « Contestation ROSP Transmission RPPS » mais pas de création de ligne. Intégration dans la ligne existante « Rémunération sur objectifs des pharmaciens »</p>	
<p><b>Août 18</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « <b>IFAQ SSR</b> » pour les cliniques privées. Depuis janvier 2018, les montants correspondant alimentaient bien les totaux mais la ligne n'était pas affichée en tant que telle.</li> </ul>	<p>→ création de la ligne « <b>IFAQ SSR</b> ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien à signaler</li> </ul>

<p><b>Septembre 18</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Télésurveillance pour les dentistes et les auxiliaires de santé</b></li> <li>• <b>Forfaits fausses couches en ville et en établissements</b></li> <li>• <b>Contrat individuel d'embauche</b></li> </ul>	<p>→ Création de la ligne « Acte de télésurveillance » pour les sages-femmes libérales, les dentistes, les infirmiers, les masseurs- kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes, les pédicures et les centres de santé en prescriptions</p> <p>→ Pas de création ligne</p> <p>→ Création de la ligne « Contrats Ophtalmologistes » pour les spécialistes et les centres de santé en honoraires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien à signaler</li> </ul>
<p><b>Octobre 18</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Forfaits orthoptistes</b></li> </ul>	<p>→ Changement de l'intitulé de la ligne « Forfaits filières et réseaux » en « Forfaits Orthoptistes » pour les orthoptistes libéraux dans les onglets maladie et tous risques.</p> <p>Ajout de la ligne « Forfaits Orthoptistes » pour les centres de santé en prescription sur l'ensemble des onglets et pour les orthoptistes dans les onglets maternité et AT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien à signaler</li> </ul>
<p><b>Novembre 18</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Erratum : Rétropolation des tables pour les cliniques privées liée à la récupération des indus SSR.</li> </ul>	<p>→ Sous ligne : prix de journée en SSR : les montants baissent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pour les mois de décembre 2017 à novembre 2018.</li> </ul>

<p><b>Décembre 18</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Erratum : Réropolation des tables pour les cliniques privées liée à l'introduction de la prestation pharmacie Hospitalière en sus du GHS dans les forfaits pharmaceutiques Psychiatrie et SSR alors qu'elle allait uniquement en forfaits pharmaceutiques SSR.</li> </ul>	<p>→ Sous ligne : forfaits pharmaceutiques en Psychiatrie et en SSR : les montants haussent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pour les mois de janvier à décembre 2018.</li> </ul>
-------------------------------	--	--	---